ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Léon BLUM
PERPIGNAN

Perpignan, le mardi 28 juin 2022

Compte rendu du Conseil d'administration du mardi 28 juin 2022

Ordre du jour :

I – AFFAIRES SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES :

1) Travail collaboratif sur les procédures disciplinaire (modification du règlement intérieur éventuelle sur les tenues)
2) Bilans CDI, Vie Scolaire et numérique,
3) Bilan communication sur les formations professionnelles,
4) Attribution de moyens en AED,
5) Répartition des IMP,
6) Bilan auto évaluation et présentation de la rentrée de septembre 2022.

II – AFFAIRES FINANCIERES :

1) Rapport de l'ordonnateur sur l'exercice 2021,
2) Décisions budgétaires modificatives,
3) Conventions (information),
4) Taux de viabilisation (vote),
5) Admissions en non-valeur (vote),
6) Renouvellement des conventions d'occupation précaire (vote),
7) Fixation d'un tarif d'internat pour 3 jours.

Mme MULLER, Proviseure, vérifie le quorum (**13 présents)**

La séance est ouverte à 17h30.

Monsieur Romain MARTINVILLE, Enseignant, assure le secrétariat de séance.

Adoption de l'ordre du jour

Légère modification proposée : Inversion des points abordés. Le point financier sera abordé en premier. **Adopté à l'unanimité.**

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Léon Blum PERPIGNAN

Adoption du PV du précédent CA du 19/04/2022

12 oui et 1 abstention

I. AFFAIRES FINANCIERES :

1) Rapport de l'ordonnateur sur l'exercice 2021 :

Madame GASCOU, Gestionnaire, lit et commente le rapport de l'ordonnateur sur l'exercice 2021 qui n'avait pas pu être présenté aux membres du Conseil d'Administration le 19 avril 2021 agréant le compte financier 2021 en raison de son absence.

2) Décisions budgétaires modificatives (pour information) :

Madame GASCOU informe la régularisation des fonds sociaux par rapport au solde réel créditeur au 31.12.2021 et à l'avance de 1.000 euros versée par l'Etat pour prendre en charge les frais de repas des élèves ukrainiens hébergés dans l'établissement. Madame GASCOU ajoute qu'ultérieurement à l'envoi de la convocation, l'Etat a doté le lycée d'une somme complémentaire de 3.600 €. Madame GASCOU a donc effectué une décision budgétaire modificative supplémentaire. Aucun vote n'est nécessaire s'agissant de ressources spécifiques qui sont donc fléchées.

3) La Gestionnaire informe les membres du conseil d'Administration de la signature de trois conventions :

a) Avec ASAL : il s'agit de l'hébergement d'une Association Sportive de Hand Ball du 10 juillet 2022 au 16 juillet 2002. La société ABER est diligentée pour assurer l'entretien final après le départ de cette Association L'hébergement rapportera au lycée une somme non négligeable d'environ 6.000 €.

b) Avec le Lycée Aristide Maillol : il s'agit du renouvellement de la convention comme par le passé pour l'hébergement des élèves internes de cet établissement.

c) Avec le Conseil Département des Parents d'Elèves de Ecoles Publique des Pyrénées Orientales (FCPE) : il s'agit du renouvellement de cette convention pour la mise à disposition d'un bureau se situant au 1er étage du bâtiment administratif.

4) Modification du taux de viabilisation :

Conformément aux préconisations de la Région Occitanie, le taux de viabilisation est fixé à 72 % pour le service ALO et à 28 % pour le servie SRH au lieu de 40 % pour le ALO et 60 % pour le SRAH prévus initialement au Conseil d'Administration du 24 novembre 2021. Ces taux sont fixés en raison de l'absence de compteurs divisionnaires pour évaluer de façon précise les consommations de ces deux services.

Adopté à l'unanimité

5) Admissions en non valeur :

La somme globale de 1.494,16 € n'a pas pu être recouverte, malgré toutes les procédures légales mises en place. Aussi, cette créance est admise en non valeur ; ce qui implique la prise en charge financière par le lycée.
Question des professeurs présents : le télépaiement ne devrait-il pas être envisagé afin de facilité les paiements pour les familles ? Cette question a déjà été posée au CA précédent. Mme Gascou va y réfléchir pour l'année prochaine.

Adopté à l'unanimité

6) Renouvellement des conventions d'occupation précaire (vote) :

Les conventions d'occupation précaire d'hébergement dans les appartements du lycée de Mesdames Monique LAFFITTE, Manuelle SERRANO, de Messieurs Francis BUHOUR, Christophe LACHAMBRE et Joseph MARANGES sont reconduites du 1er septembre 2022 au 31 août 2023

7) Fixation d'un tarif d'internat pour 3 jours :

Madame la Gestionnaire propose aux membres du Conseil d'Administration de fixer un tarif d'internat de 3 jours par semaine pour les élèves de mention complémentaire amenés à être absents du lycée en raison de leur formation plusieurs jours dans les salons.

Madame MULLER précise que cette année il s'agit de 2 jours au lieu de 3 jours comme l'année scolaire 2021/2022.

Madame GASCOU propose un tarif d'internat de 313 € pour 2 jours par semaine au titre du trimestre commençant le 1er septembre de 2022 et se terminant le 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

II. AFFAIRES SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES :

1) Travail collaboratif sur les procédures disciplinaire (modification du règlement intérieur éventuelle sur les tenues)

Une commission s'est réunie avec des professeurs représentants pour revoir les modalités d'application des règles disciplinaires, dans le but d'uniformiser les décisions et de mettre en place des protocoles connus de tous. Ce protocole en cours d'élaboration sera présenté à la réunion de rentrée à tous les enseignants. De même, un travail de fond sur le règlement intérieur pourra être entamé l'année prochaine.
En attendant, la direction propose après concertation avec les enseignants, un toilettage du Règlement intérieur du lycée qui permette de se mettre en conformité avec la loi et les pratiques réelles de l'établissement.
Présentation des modifications :
« Les passages en rouge sont supprimés au profit des passage en bleu.

L'usage des téléphones portables est interdit en classe sauf usage pédagogique. ~~sont interdits dans les bâtiments de l'établissement (sauf foyer) pour les lycéens et les collégiens~~. ~~Les élèves ne doivent pas recharger les portables dans les bâtiments du lycée.~~

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Léon Blum PERPIGNAN

Tout retard doit être exceptionnel. L'élève en retard devra obligatoirement se présenter au bureau de la vie scolaire. ~~Au-delà de 30 minutes de retard, l'élève devra remplir un billet d'absence~~. Passé 10 minutes, aucun élève ne pourra être accepté en cours.
Tous les objets et appareils personnels numériques ~~(téléphone portable, mini console de jeux, radio, baladeur, etc..)~~ doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant **les temps scolaires**.
~~**Aucun piercing n'est accepté en cours**~~
Conformément à la loi, il est formellement interdit de porter au sein du lycée des vêtements faisant l'apologie de partis politiques, religieux ou la promotion de produits stupéfiants.
~~Les vêtements faisant la promotion des produits stupéfiants sont strictement interdits.~~
~~Il en est de même des vêtements de plage (short, tong..) et de sport (jogging…) , en règle générale des vêtements non conformes à l'esprit de travail attendu dans un établissement scolaire (mini-jupes, shorts, tee-shirts courts ou décolletés, pantalons laissant apparaître les sous-vêtements, vêtements troués, etc.…).~~
Il est exigé une hygiène corporelle irréprochable aux élèves dans le cadre de notre **lycée professionnel**.
Comme il est indiqué dans l'article 6.15, le port de tout couvre-chef ~~toute coiffe~~ sur la tête à l'intérieur du lycée est interdit. ~~Cependant, en période hivernale le port du bonnet est autorisé dans la cour et aux instants de récréation uniquement. »~~

Après présentation des modifications, Mme Monique Lafitte, personnel agent de la région exprime son mécontentement car elle aurait souhaité être davantage associé à cette réflexion, en amont du CA. La proviseure lui présente le caractère léger des modifications qui doivent être faites et votées rapidement afin de pouvoir figurer dans le carnet de rentrée. L'ensemble du personnel sera évidemment associé pour une refonte d'ampleur du RI, afin d'éviter les répétitions et les énumérations qui rendent le sens global peu compréhensible pour les élèves et les familles et peuvent mettre en difficulté le personnel pédagogique et éducatif pour le faire appliquer.

Plusieurs personnes interviennent, il est rappelé qu'en matière de tenue, les professeurs doivent donner l'exemple. Les corrections apportées doivent être votées en vue d'une impression du nouveau RI dès la rentrée.

Voté à l'unanimité

2) Bilans CDI, Vie Scolaire et numérique

Le bilan du CDI, rédigé par madame Parce-Boe référente culture, absente, est présenté par Mme Muller, Proviseure. Un bilan qui fait état d'une activité culturelle riche mais les élèves regrettent néanmoins que les actions n'aient pas lieu davantage au lycée même afin de l'égayer. Il est vrai que les actions ont eu lieu principalement à l'extérieur (Musée, Cinéma…)
Le Pass-culture représente une opportunité pour le lycée et les lycéens à la rentrée prochaine et permettra de développer davantage de projet.

Le bilan vie scolaire est présenté par Mme Sala, CPE :
Une augmentation de 9,1% à 12,16% des absences et retards est notée. Ce mouvement d'augmentation est assez général et l'une des explications réside dans la crise sanitaire qui a en janvier et février

particulièrement perturbé le bon fonctionnement des établissements. Certains élèves, déjà fragiles, ont aggravé leur absentéisme et ont eu du mal à reprendre un fonctionnement normal, certain ont décroché.
Lors de la réunion de concertation sur les procédures disciplinaires et la gestion des retards et de l'absentéisme, les enseignants et Madame Sala ont convenu qu'une fois par semaine, les carnets seront relevés pour vérification l'année prochaine.
Mme Sala rappelle que le lycée ne peut pas exiger la présentation d'un certificat médical demandé de la justification d'absence pour maladie. Elle déplore le manque de justifications écrites des familles et leur manque d'implication dans le suivi des jeunes en formation.

Mme Sala souhaite entamer une réflexion avec les enseignants sur les actions à mener pour lutter contre les retards.
Beaucoup de retard à 13h noté, possiblement du au faible temps pour manger.
Des congés de bourses ont été effectués pour les absences injustifiées.
Les textes donnent un délai de 30 ½ journées d'absences non justifiées pour les congés de bourses.
3 signalements pour absentéisme fait cette année pour des jeunes de moins de 16 ans, qui concerne des cas lourd d'absentéisme.

141 exclusions au total, 232 retenues, 128 effectuées.
Mise en place l'année prochaine d'un accompagnement plus serré des retenues par les AED.

12 internes de Maillol arrivent à la rentrée avec 2 surveillants pour aider à la surveillance 2 nuits par semaine.

Présentation rapide du **bilan numérique** : bilan positif qui permet au lycée de passer au niveau 2 du label région, notamment grâce aux connexions des usagers et l'utilisation du cahier de texte de l'ENT. La proviseure souhaite développer davantage de formations vers les professeurs l'année prochaine afin de continuer le développement de l'usage pédagogique du numérique.

3) <u>Bilan communication sur les formations professionnelles</u>

Bon bilan sur les JPO. Madame Parce-Boe note qu'il y a encore beaucoup d'incompréhension sur les familles de métiers du Lycée. Des actions de communication particulières seront à envisager en direction des collèges l'année prochaine.
Cette année, le lycée a eu une politique de développement des stages, en seconde, en première CAP, en troisième Prépa Métier ou en 1° Bac pro très ambitieuse. Une centaine d'élèves ont pu en bénéficier, ce qui a permis de rendre visible le lycée et d'attirer des candidatures.
Quelques problèmes de communication avec les stages passerelles et les professeurs recevant les stagiaires sont néanmoins à noter. Une attention particulière à la communication des mini stages sera mise en œuvre l'année prochaine. Le mini stage doit être accepté par tous les enseignants. Gestion interne parfois difficile.
M Oms, DDFPT du lycée, effectue un bilan des travaux effectués concernant les formations professionnelles.
Notamment, le développement du BTS par apprentissage en esthétique qui a nécessité l'aménagement d'un petit salon n°3. Ce BTS prend de l'ampleur à la rentrée prochaine, le pari du développement semble gagné.
Développement l'année prochaine d'un CAP en 1 an pour des jeunes bacheliers qui souhaitent obtenir les prérequis pour s'inscrire l'année suivante en BTS esthétique.
M Oms, est nommé l'année prochaine DDFPT au lycée de Prades, il remercie l'ensemble des personnels avec qui il a eu l'occasion de travailler. Il a été très heureux dans cet établissement.

4) <u>Attribution de moyens en AED</u>

A la rentrée le lycée disposera de 3,5 Temps plein d'AED. Sachant que M Picamal, AED TICE, occupe 0,5 des heures. Il ne reste que 3TP à pourvoir en surveillance et prise en charge des élèves. L'ensemble du CA déplore le manque de moyen en AED alors que les effectifs de l'établissement ne cessent de grandir.

5) Répartition des IMP 2022-2023

Présentation de la répartition des IMP pour l'année prochaine. Aucune modification par rapport à l'année précédente. Là encore, le CA déplore le manque de moyen qui ne suit pas l'évolution de la structure du lycée.

Quotité des IMP proposées

IMP	Professeurs	Taux
Coordination coiffure	Mme Adelle	1
Coordination esthétique	Mme Teupootahiti	1
Coordination disciplinaire Labo Sciences	M Leroy	1
Référent Culture et commission numérique	Mme Parce Boé	1,50
Référent Numérique	Mme Martins Vallaud	1,25
Correspondant ENT	M Lozano	1,25
Référent MC CCC	Mme Le Berrigaud et M Lozano	0,5
Total		**7,50**

6) Bilan auto évaluation et présentation de la rentrée de septembre 2022

Mme La Proviseure présente une synthèse des questionnaires soumis aux personnels, élèves et familles de l'établissement en vue d'une démarche d'auto-évaluation. Globalement les élèves sont satisfaits de leur formation, de la qualité de l'enseignement, comme les familles. On ne constate pas de sentiment d'insécurité quel que soit la catégorie de personne interrogée. Les enseignants, de leur côté, déplore le niveau toujours plus fragile des élèves et le manque de travail personnel. Les enseignants manquent de temps pour se concerter, avoir des projets et se former.
On peut néanmoins noté que les parents d'élèves ont peu participé aux questionnaires qui ne semblent pas représentatifs. Une partie des élèves n'ont pu également y participé du fait de la crise sanitaire.
De ce seul point de vu, il semblerait important de renouveler ces questionnaires dans des conditions plus normales.
L'ensemble des usagers et personnels s'accordent sur le manque de lieux de détente au sein du lycée. Les élèves ne semblent pas satisfaits par les repas servis à la demi-pension. Il faudra réunir la commission « menus » plus régulièrement l'année prochaine afin que des propositions puissent être faites.
La démarche d'auto-évaluation va se poursuivre l'année prochaine afin de prendre en compte la nouvelle formation professionnelle qui arrive à la rentrée 2022 (AGORA).

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Léon Blum
PERPIGNAN

Mme La proviseure présente les modalités de rentrée de façon générale et prévient que l'organisation précise sera envoyée aux personnels avant la fermeture de l'établissement et sera mise en ligne sur l'ENT du lycée à destination des familles.
Une présentation rapide du planning des PFMP, qui avait déjà fait l'objet d'une concertation en conseil pédagogique.

La séance est levée à 20h15

Sonia MULLER — Romain MARTINVILLE
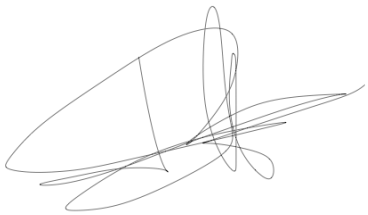
Proviseure — Secrétaire